logoCaisse de compensation AVS CICICAM

Rue de la Serre 4, case postale 2032, 2001 Neuchâtel

Tél. 032 722 15 00 - Fax 032 722 15 10 - [info@cicicam-cinalfa.ch](mailto:info@cicicam-cinalfa.ch)

**Questionnaire d'affiliation pour les personnes sans activité lucrative**

***Cette partie ne doit pas être remplie***

Affiliation dès le       No affilié

**1. DONNEES PERSONNELLES**

Madame  Monsieur

Nom  Prénom

Date de naissance       No AVS

Rue et n°       Case postale

NPA et lieu       No téléphone

E-mail       Permis de séjour

Etat civil       depuis le

**2. DONNEES CONCERNANT VOTRE CONJOINT *(y compris pour les personnes séparées)***

Nom       Prénom

Date de naissance       No AVS

**3. ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente données personnelles)**

Nom       Prénom

Rue et no       NPA et lieu

**4. EN CAS DE REMBOURSEMENT DE NOTRE PART**

Bénéficiaire       IBAN

Institut financier       NPA et lieu

**5. SITUATION PERSONNELLE**

Exercez-vous une activité lucrative ?  oui *(passez au point no 6)*   non

Si non, sans activité lucrative depuis

Motif de l'arrêt de l'activité lucrative

Avez-vous bénéficié d’indemnités journalières pour maladie ou accident ?  oui  non

Sous quelle forme avez-vous précédemment payé des cotisations AVS ?

Comme salarié(e) chez

Quel était votre dernier salaire (***joindre certificat de salaire***) ? CHF

Comme chômeur(se) jusqu'au (***joindre décompte de chômage***)

Comme indépendant(e) auprès de la caisse de compensation

Nom et adresse de l'entreprise

**6. DETAIL DE L’ACIVITE LUCRATIVE DU CONJOINT OU DE LA CONJOINTE**

Comme salarié(e) chez       Taux d’activité en %

Quel est votre salaire actuel (***joindre certificat de salaire***) ? CHF

Comme indépendant(e) auprès de la caisse de compensation

Revenu d’indépendant(e) CHF       Taux d’activité en %

Comme personne sans activité lucrative  oui  non

**7. FORTUNE NETTE ET BIEN(S) IMMOBILIER(S) SELON DECLARATION D’IMPOTS**

Total fortune nette (***joindre déclaration d'impôts***) au       CHF

*Dans le montant de la fortune doivent être compris les biens en Suisse, ainsi qu'à l'étranger (y compris les biens du conjoint et le cas échéant de (des) l'enfant(s).*

*Pour les personnes mariées, tenir compte de tous les biens, même en cas de mariage sous le régime de la séparation des biens.*

Bien(s) immobilier(s) :

Canton       Estimation fiscale

**8. REVENUS DETERMINANTS SOUS FORME DE RENTE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Genre de prestations** | **du** | **au** | **CHF/mois** |
| Rentes et pensions de tout genre (sauf AI) |  |  |  |
| Prestations périodiques d'employeurs, indépendantes d'un droit juridique (p. ex. pont AVS) |  |  |  |
| Rente de l'assurance militaire |  |  |  |
| Rentes AVS (1er pilier, y compris rentes de survivants) |  |  |  |
| Rente de l'assurance accident |  |  |  |
| Rente étrangère (indiquez la monnaie du pays) |  |  |  |
| Indemnités journalières (p. ex. de l'assurance militaire, assurance  accident ou maladie) |  |  |  |
| Pension alimentaire, sans l'entretien des enfants |  |  |  |
| Prestations en nature selon un contrat de droit ou d'un logement mis  gratuitement à disposition |  |  |  |
| Autres prestations périodiques (p. ex. jouissance bourgeoisiales en nature ou en espèces, revenus provenant de la vente de brevets ou de l'octroi de licences, prestations durablement fournies par un tiers, rentes, viagères, etc.) |  |  |  |

***Veuillez joindre tous les justificatifs nécessaires (décisions de rentes, décomptes de la caisse maladie/accident, etc.)***

**9. REVENUS NON DETERMINANTS SOUS FORME DE RENTE**

* Rentes de l'AI ;
* Rentes pour enfant, pensions alimentaires pour enfant, pour autant que l'enfant ait un propre droit à la rente ou aux pensions alimentaires.

Bénéficiez-vous d'une rente de l'AI ?  oui  non

Bénéficiez-vous d'indemnités journalières AI ?  oui  non

Si oui, auprès de quelle caisse de compensation ?

**10. AUTRES REVENUS**

Êtes-vous bénéficiaire de l’aide sociale ?  oui  non

Si oui, depuis quand ?

Auprès de quelle institution ?

Bénéficiez-vous de prestations complémentaires ?  oui  non

Désirez-vous l’imputation des cotisations payées en tant que salarié(e) ?  oui  non

**Explications**

Dans la mesure où vous exercez encore une activité lucrative (depuis votre mise à la préretraite), nous vous prions de nous transmettre une confirmation de votre/vos employeur-s.

Celui-ci doit absolument confirmer le montant de votre salaire ainsi que le total des déductions AVS/AI/APG (sans le montant de l'assurance-chômage). Cette confirmation doit nous être fournie à la fin de chaque année civile. Si vous exercez une activité comme indépendant-e, veuillez nous faire parvenir une copie de la décision définitive de cotisations de la caisse de compensation compétente le plus rapidement possible. *Dans tous les cas, n’oubliez pas d'indiquer votre numéro d'affilié comme personne sans activité lucrative*.

**Les cotisations déjà versées seront déduites de celles dues en tant que personne non-active**. Vous serez éventuellement exempté(e) de payer des cotisations. Les montants payés durant votre activité ne peuvent être mis en compte ou restitués que pour une année civile, pendant laquelle des cotisations en tant que personne sans activité lucrative sont dues.

**La décision définitive sera établie sur la base des chiffres communiqués par les impôts.**

Lieu et date : Signature :